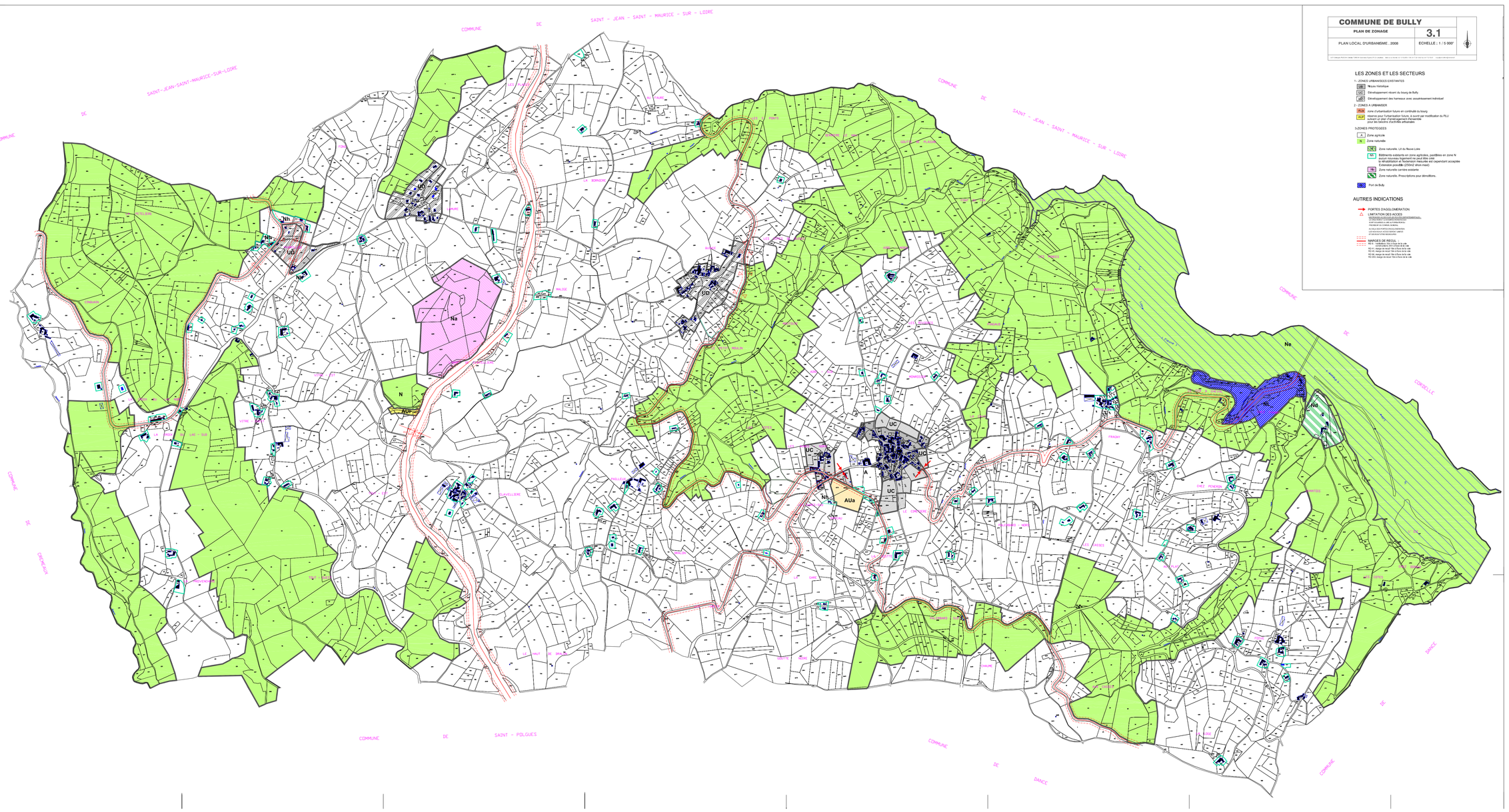

COMMUNE DE BULLY

PLAN DE ZONAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME - 2006

3.1

ECHELLE : 1 / 5 000e

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - SERVICE DE L'URBANISME - 42 RUE FAUJAS - 42000 SAINT-ETIENNE

LES ZONES ET LES SECTEURS

1 - ZONES URBAINES ET MIXTES

- UB Zone mixte
- UC Développement récent du bourg de Bully
- UD Développement des hameaux avec assainissement individuel

2 - ZONES A URBANISER

- AUa Zone d'urbanisation future en continuité du bourg
- AUpm Réserve pour l'urbanisation future, à ouvrir par modification du PLU
  Zone d'urbanisation future, à ouvrir par modification du PLU
  pour des activités d'activités artisanales

3.ZONES PROTEGEES

- A Zone agricole
- N Zone naturelle
  - Na Zone naturelle, Lit du fleuve Loire
  - Nb Bâtiments existants en zone agricoles, ramblées en zone N
    Extension limitée des bâtiments existants
    Si réhabilitation, le logement devra être sur un assainissement acceptable
    Extension possible (200m2 shon max)
  - Nc Zone naturelle à enjeux écologiques
  - Nd Zone naturelle. Prescriptions pour démolitions
- Ne Pré de Bully

AUTRES INDICATIONS

- PORTES D'AGGLOMERATION
- LIMITATION DES ACCES
  INTERDICTION D'ACCES DES VEHICULES MOTORISES A UN ENGINS MOTORISES
  INTERDICTION DE CIRCULER
  INTERDICTION DE CIRCULER SAUF ACCES
  INTERDICTION DE CIRCULER SAUF ACCES
  INTERDICTION DE CIRCULER SAUF ACCES
  INTERDICTION DE CIRCULER SAUF ACCES
- MARGE DE RECUL
  ZONE 1 : 100 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 2 : 75 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 3 : 50 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 4 : 35 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 5 : 25 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 6 : 15 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 7 : 10 METRES (RN 7 et RN 88)
  ZONE 8 : 5 METRES (RN 7 et RN 88)